



PROCES VERBAL

Séance du Conseil municipal du 24 septembre 2020

26 conseillers étaient présents :

Georges Bouty - Bernadette Chamoussin - Frank Chenal - Murielle Chenal - Azélie Chenu - Hervé Chenu - Laurent Desbrini - Anthony Destaing - Jacques Duc - Sylviane Duchosal - Guy Ducognon - Camille Dutilly - Isabelle Gostoli De Lima - Corine Maironi-Gonthier - Marie Martinod - Rose Paviet - André Pellicier - Marie Pierre Rebrassé - Sandrine Richel - Laetitia Rigonnet - Sabine Sellini - Lucien Spigarelli - Robert Traissard - Xavier Urbain - Pascal Valentin - Amélie Viallet.

3 conseillers excusés :

Michel Genettaz (pouvoir à Corine Maironi-Gonthier) - Marie Latapie (pouvoir à Hervé Chenu) - Anne Le Mouëllic (pouvoir à Pascal Valentin).

* * * * *

A 18 heures 30, Mme Corine Maironi-Gonthier, Maire, ouvre la séance du Conseil municipal d'Aime-la-Plagne.

Murielle Chenal est désignée secrétaire de séance.

I - Administration générale, finances et ressources humaines :

Administration générale

1 – Présentation des rapports annuels sur les services eau et assainissement, année 2019

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable, du service d'assainissement collectif et du SPANC le cas échéant. S'agissant de l'exercice 2019, elle précise que la régie de l'eau a effectivement exercé toutes les compétences relatives à l'assainissement, collectif et individuel, sur l'ensemble de la commune nouvelle. Ces 3 rapports ont été exposés au conseil d'exploitation de la régie « les eaux d'Aime », puis ils vont vous être présentés. Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers du service.

François Lacaze, directeur de la Régie des Eaux, présente les différents rapports (NB : ces rapports sont consultables à la Régie des Eaux d'Aime et sur le site <http://www.leseauxdaime.fr/>). En voici des extraits.

1) L'eau potable

Le service public d'eau potable dessert 4 511 habitants, et compte 2 794 abonnés au 31/12/2019. La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 110 m³/abonné au 31/12/2019.

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 88.39 kilomètres au 31/12/2019.

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 307 120 m³/an, avec un alignement progressif des tarifs pour Montgirod-Centron en 2019 et en 2023 pour Granier sur les tarifs de la commune déléguée d'Aime.

Le taux de conformité de l'eau est 97,06 % pour les analyses de microbiologie et de 100 % pour les analyses des paramètres physico-chimiques.

Le rendement du réseau est de 74,29 %, et l'indice linéaire des pertes est de 8,21 m³/jour/km.

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0.23 %.

Voici les projets à l'étude : la télégestion (15 200 €), la reprise du brise charge de Sagellan (10 000 €), le renouvellement de la conduite route de la Fortune (130 000 €), le doublement et le renouvellement de l'adduction de Tessens (160 000 €).

Sandrine Richel s'interroge sur les pertes en eau potable qu'elle juge très importantes. François Lacaze la rassure et explique que la situation est bonne à l'égard des autres collectivités.

2) L'assainissement

Le service public d'assainissement collectif dessert 4 207 habitants au 31/12/2019, et compte 2750 abonnés au 31/12/2019.

Le réseau de collecte est constitué de 2,723 kilomètres de réseau unitaire hors branchements et de 53,154 kilomètres de réseaux séparatifs d'eaux usées hors branchements.

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de 285 125 m3/an, avec, comme pour l'eau potable, un alignement progressif des tarifs pour Granier sur les tarifs de la commune déléguée d'Aime.

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de 86.83 % des 2 750 abonnés potentiels.

Voici les projets à l'étude : le séparatif à Montgirod (190 000 €), le collecteur des eaux usées à Montgirod (60 000 €) et la réfection du déversoir d'orage à la STEP de Centron (5 000 €).

Jacques Duc demande où en est la question de l'assainissement de Charves. Corine Maironi Gonthier explique que cette réflexion a déjà été menée, via l'étude d'un assainissement collectif qui n'aboutira pas car les investissements seraient trop coûteux pour seulement une vingtaine d'habitants à l'année. Cela a été expliqué aux habitants lors d'une réunion publique à ce sujet. Néanmoins, elle précise que les habitants de Charves sont aidés et accompagnés dans la mise en place de leur assainissement individuel, « c'est un réel choix politique de notre part », dit-elle.

3) Le SPANC

Le service public de l'assainissement non collectif concerne 262 foyers sur toute la commune nouvelle, ainsi que les chalets d'alpages.

Corine Maironi Gonthier rappelle que le SPANC est le service l'assainissement non raccordé à l'assainissement public.

..Le Conseil municipal prend note des rapports annuels sur le prix et la qualité du service d'eau potable, d'assainissement collectif et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la commune d'Aime-la-Plagne.

2 – Régie des Eaux d'Aime : changement d'un membre du conseil d'exploitation

Dans le prolongement de la délibération du conseil municipal du 25 juin 2020 qui a désigné 8 membres du conseil d'exploitation, soit 6 membres du conseil municipal et 2 membres représentants des usagers, Madame le Maire propose un changement au sein du collège « représentant des usagers » soit remplacer M. SILVESTRE SIAZ Philippe par M. PAVIET Jean, M. SILVESTRE SIAZ ne souhaitant plus siéger.

..Le Conseil municipal propose, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le remplacement de M. Philippe Silvestre-Siaz par M. Jean Paviet, représentant des usagers au sein du conseil d'exploitation de la Régie des Eaux d'Aime.

3 – Constitution des comités consultatifs des villages

Madame le Maire rappelle la délibération du 23 juillet 2020 qui créait les comités consultatifs de villages pour Villette, Montgirod Centron, Tessens, Longefoy et Granier.

Elle rappelle que la composition de ces comités a été fixée par le conseil municipal à 11 membres + le Maire délégué qui en assure la présidence.

..Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, d'approuver la composition des comités de villages de Villette, Montgirod Centron, Tessens, Longefoy et Granier, comme suit :

- Comité consultatif de **Villette** présidé par Hervé Chenu, Maire délégué :
Laetitia RIGONNET - Muriel CHENAL - Marie LATAPIE - Aurélia ALBRIET - Christophe BROCHE -
Mathieu CHEVALIER - Sylvie MANEINT - Stéphane SIMON CHAUTEMPS - Dominique LAURENT -
Gisèle MARTIN - Dominique VIAL

- Comité consultatif de **Montgirod Centron** présidée par Rose Paviet, Maire déléguée :
Aurélie JULLIEN - Muriel LIMONTA VERTHIER - Dominique PETREAU - Sabine SELLINI - Max BAL
- Bernard BRUN - Guillaume BRUN - Vincent NEVERS - Jean PAVIET - Adrien REFFO - Antoine
TRAISSARD

- Comité consultatif de **Tessens** présidée par Sylviane Duchosal, Maire déléguée :
Bertrand CHENU - Rachel MONTMAYEUR - Rémy THIBERGE - Marie-Pierre CHENU -
Christophe AVONDO - Damien ALBERT- Bruno CHENU - Damien MEUNIER - Andéol VIALLET
- Azélie CHENU - Amélie VIALLET

- Comité consultatif de **Longefoy** présidé par Xavier Urbain, Maire délégué :
Anne LE MOUELLIC - Marie-Pierre REBRASSE - Roland LOYET - Benjamin FOURCADE - Alain
BONNET - Emmanuelle CAMPLAN - Caroline PLUMAT - Éric MONTMAYEUR - Patrick HAZEAX
- Lionel PONTIER - Mélanie SYSKA

- Comité consultatif de **Granier** présidé par André Pellicier, Maire délégué :
Corentin CHENAL - Marjorie ROMANET - Sandrine BESSON - Alex DUNAND - Lionel
PELLICIER - Chantal VOIRON - Xavier QUENEL - Malorie DUCOGNON - Hugo PELLICIER -
Franck CHENAL - Georges BOUTY

4 – Plan d'eau de Centron : renouvellement de la convention de mise à disposition du plan d'eau au profit de l'association de pêche « Les moucheurs de Haute-Tarentaise »

Rose Paviet propose le renouvellement pour une durée de 3 ans, à compter de septembre 2020, de la convention liant la commune à l'association des moucheurs de Haute-Tarentaise en vue de l'utilisation du plan d'eau de Centron, moyennant une redevance annuelle de 50 €.

Laurent Desbrini indique que l'association, chaque année, procède au nettoyage des abords du plan d'eau.

..Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité des membres présents, de renouveler la convention avec l'association « Les moucheurs de Haute-Tarentaise », pour une nouvelle période triennale de septembre 2020 à septembre 2023, et moyennant un loyer annuel de 50 euros.

5 – Tarifs 2021 de la taxe de séjour

Laurent Desbrini rappelle au conseil municipal qu'il a délibéré en dernier lieu afin de fixer les tarifs de taxe de séjour lors de sa séance du 26 septembre 2019.

Il informe le conseil municipal que la Loi de finances 2020 du 29 décembre 2019 a précisé qu'à partir du 1er janvier 2020 « le tarif applicable aux auberges collectives est celui adopté par la collectivité territoriale pour la catégorie des hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme... », soit 0,83 € la nuitée incluant la taxe départementale.

Il précise que cette mesure concerne principalement sur les stations de La Plagne les refuges qui étaient jusqu'à présent taxés au tarif des hébergements non classés, et qu'il convient de délibérer afin de pouvoir appliquer cette mesure à compter du 1er janvier 2021.

Il précise également qu'il est proposé de ne pas modifier les autres tarifs de taxe de séjour applicables au 1er janvier 2021.

Il précise enfin que le Comité syndical du SIGP a émis un avis favorable sur les tarifs proposés lors de sa réunion du 21 juillet 2020.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les tarifs 2021 de la taxe de séjour, comme suit :

TAXE DE SEJOUR - Barème applicable pour les Communes de Aime-la-Plagne, La Plagne Tarentaise et Champagny-en-Vanoise				
N°	Catégories d'hébergement	Part collectivité	Part surtaxe départementale	Total
1	Palaces	4,00 €	0,40 €	4,40 €
2	Hôtels de tourisme 5 étoiles Résidences de tourisme 5 étoiles Meublés de tourisme 5 étoiles	3,00 €	0,30 €	3,30 €
3	Hôtels de tourisme 4 étoiles Résidences de tourisme 4 étoiles Meublés de tourisme 4 étoiles	2,25 €	0,23 €	2,48 €
4	Hôtels de tourisme 3 étoiles Résidences de tourisme 3 étoiles Meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €	0,15 €	1,65 €
5	Hôtels de tourisme 2 étoiles Résidences de tourisme 2 étoiles Meublés de tourisme 2 étoiles Villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €	0,09 €	0,99 €
6	Hôtels de tourisme 1 étoile Résidences de tourisme 1 étoile Meublés de tourisme 1 étoile Villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles Chambre d'hôtes, Auberges collectives	0,75 €	0,08 €	0,83 €
7	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures.	0,60 €	0,06 €	0,66 €
8	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes Ports de plaisance	0,20 €	0,02 €	0,22 €
9	Tout hébergement en attente de classement ou sans classement à l'exception des hébergements de plein air	5,00%	0,50%	5,50%
<i>Plafond applicable pour la catégorie 9</i>		<i>2,30 €</i>	<i>0,23 €</i>	<i>2,53 €</i>

6 – Tarifs 2021 refuges de la Coire et du Cormet, à Granier

Georges Bouty propose d'approuver les tarifs applicables en 2021 pour les refuges de Granier, La Coire et Le Cormet.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les tarifs 2021 des refuges de la Coire et du Cormet, à Granier, comme suit :

REFUGES GRANIER Tarifs par nuitée	PERIODE	Tarif
Le Cormet Adulte	Toute saison	14,27
Le Cormet - 18 ans		15,00
La Coire ADULTE	ETE	17,17
La Coire, groupe à partir de 10 personnes		15,17
La Coire - de 10 ans		13,00
La Coire 10 à - 18 ANS		16,00
La Coire ADULTE		Refuge non gardé
La Coire - 18 ans	15,00	

Info tarifs avec la taxe de séjour		
Part communale	Taxe additionnelle	TTC
0,75 %	0,8 %	
0,75	0,08	15,10
0,00	0,00	15,00
0,75	0,08	18,00
0,75	0,08	16,00
0,00	0,00	13,00
0,00	0,00	16,00
0,75	0,08	15,10
0,00	0,00	15,00

7 – Décision modificative n°1 au budget général

En préambule, Cécilia Rard, responsable du service finances, explique à l'assemblée nouvellement élue les grandes lignes du fonctionnement du budget communal.

Puis Pascal Valentin présente au Conseil la Décision Modificative n°1 qui répond à :

. EN FONCTIONNEMENT

- Rectifier la fiscalité suite aux notifications qui n'avaient pas été reçues en février lors du vote du budget
- Prendre en compte l'impact des pertes financières liées au COVID, en recette (taxe séjour, soutien économique) et en dépense (achat de matériel et produits désinfectants)
- Inscrire les recettes perçues et non prévues au budget primitif, afin d'amortir partiellement l'impact des pertes COVID,

. EN INVESTISSEMENT

- Inscrire les subventions d'investissement pour lesquelles l'arrêté d'attribution est arrivé après le vote du budget
- Inscrire la vente du chalet Gimard à Aime

Il rappelle les dépenses imprévues liées à la Covid-19, pour l'achat de gel hydro alcoolique, de masques et d'équipements de protection. Il précise qu'une autre décision modificative sera proposée en Conseil municipal et concernera l'impact de la perte de la redevance de la SAP sur les finances communales, consécutivement à la fermeture anticipée de la station. Jacques Duc souhaite savoir si ces pertes s'ajoutent aux pertes du SIGP. Pascal Valentin répond affirmativement, et ajoute que des chiffres précis du SIGP sont attendus d'ici la fin de l'année.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	146 000
60631	Fournitures d'entretien	20 000
60632	Fournitures de petit équipement	126 000
66	CHARGES FINANCIERES	1 400
66111	Intérêts des emprunts	1 400
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	- 97 336
023	Virement à la section d'investissement	- 97 336
014	ATTENUATION DE PRODUITS	- 21 000
739223	FPIC	- 21 000
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		29 064

RECETTES		
70	PRODUIT DES SERVICES ET DOMAINES	23 635
7022	Coupes de bois	5 912
7023	Menus produits forestiers	17 723
73	IMPOTS ET TAXES	- 16 324
73111	Taxes foncières et d'habitation	59 644
73112	CVAE	3 981,00
73113	TASCOM	- 3 929,00
73114	IFER	980,00
7362	Taxe de séjour	- 77 000
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	372
74833	Compensation exonération CET	- 2 851,00
748313	DCRTP	- 3 296,00
74834	Compensation exonération taxes foncières	70,00
74835	Compensation exonération taxes d'habitation	6 449,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	- 19 059
752	Revenus des immeubles	- 19 059
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	40 440
775	Vente foncières	40 440
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		29 064

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	10
2041482	Autres bâtiments et installation	10
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	416 009
2151	Réseaux de voirie (Eboulement pkg route de Charves)	249 000
2151	Réseaux de voirie	167 009
9081	MONTALBERT : Construction salle polyvalente	890 660
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		1 306 679

RECETTES		
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	- 97 336
021	Virement de la section de fonctionnement	- 97 336
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	50 369
10226	Taxe d'aménagement	50 369
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	82 986
1322	Subvention Région	19 500
1323	Subvention Département	30 986
1326	Subvention autres organismes	32 500
024	VENTES FONCIERES	380 000
024	Vente chalet Gimard Aime	380 000
024	MONTALBERT : VENTES CHARGES FONCIERES	890 660
024	Ventes charge foncière Mtb (La lauzière, Cano)	890 660
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		1 306 679

Puis Pascal Valentin passe la parole à Corine Maironi-Gonthier qui rappelle que la commune a vendu de la charge foncière sur 4 sites à Montalbert : ces sommes abondent le projet de requalification de la station de Montalbert, notamment la nouvelle salle polyvalente. Elle ajoute que beaucoup d'opérations s'imbriquent, c'est un réel projet d'ensemble. Ce soir, la commune va lancer le projet de la salle polyvalente, la création du nouvel escalier, l'ascenseur pour l'accès à la Maison de Montalbert, les parkings et un aménagement accessibilité PMR autour de la Maison de Montalbert. Les travaux devraient débuter en mai 2021.

Jacques Duc demande si l'escalier prévu dans le projet sera couvert. Corine Maironi-Gonthier précise que non, car il a été souhaité de mettre en valeur le front de neige et le rendre visible depuis la route en contrebas.

Laurent Desbrini explique qu'il y a en effet beaucoup de passage sur l'escalier ; mais le souhait de la municipalité est de développer les parkings en accès directs aux pistes, et ainsi, avec le nouvel escalier, redonner une place d'importance en ré-ouvrant l'accès à la Maison de Montalbert.

Guy Ducognon demande si l'ascenseur sera suffisamment dimensionné. Corine Maironi-Gonthier répond par l'affirmative, en fonction du flux attendu. Laurent Desbrini précise que cet ascenseur donnera accès la Maison de Montalbert et à la garderie.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la décision modificative n°1 au budget général 2020.

En aparté, Jacques Duc demande quel est le montant du fonds de péréquation (FPIC) pour 2020. Corine Maironi-Gonthier précise qu'il s'agit d'un montant de 355 000 euros pour l'année 2020. Pascal Valentin ajoute que toutes les communes de Savoie abondent le FPIC, mais que aucune n'en perçoit.

8 – Autorisations de programme, construction d'une nouvelle salle polyvalente à Montalbert

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

En complément du sujet précédent de la future salle polyvalente de Montalbert, Madame le Maire explique que cette procédure permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.

Elle vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des Crédits de paiement. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'Autorisation de Programme.

Les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuelle se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Les autorisations de programme peuvent être votées à chaque étape de la procédure budgétaire même si elles n'ont pas été présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Les crédits de paiement non utilisés une année devront être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.

Toute autre modification de ces autorisations de programme (AP) et de ces crédits de paiement (CP) se fera aussi par délibération du Conseil Municipal.

Corine Maironi Gonthier rappelle le cahier des charges de la salle polyvalente et présente le projet qui prévoit une salle de 442 places, avec différentes configurations : salle de cinéma, salle de sport, salle d'animations, salle de séminaire. La salle se devra d'être très polyvalente.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la création de l'autorisation de programme et des crédits de paiement proposés pour 2020, comme suit :

Station de Plagne Montalbert Construction d'un ensemble comprenant une salle polyvalente de 442 places (à usage de spectacle, de projection, d'animations....) avec espace d'accueil, scène et régie, un local technique pour stockage matériel de déneigement, un parvis, un parking en toiture, les accès et cheminements de liaison ainsi qu'un ascenseur public	Montant de l'Autorisation de programme (TTC)	Montant des crédits de paiement (TTC)	
		CP 2020	CP 2021
Crédits affectés	4 157 000,00	540 000,00	3 617 000,00

9 – Vente de la chargeuse communale

Madame le Maire indique qu'un engin communal type chargeur CASE 621 C a été mis en vente car n'est plus utilisé par les services suite à l'achat d'un nouvel engin plus adapté aux besoins de la Commune. Elle précise que cette vente a fait l'objet d'une information au public par le biais d'une publication sur le site internet de la Mairie.

Madame le Maire indique que les conditions de la vente étaient les suivantes :

- Mise à prix à 20 000 €
- Attribution au plus offrant

Jacques Duc demande si la commune a reçu plusieurs offres. Corine Maironi-Gonthier répond par la négative.

Ainsi, vu les articles L.2241-1 et L2122.21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal est compétent pour décider de la vente d'un engin appartenant à une commune,

Considérant que la commune d'Aime-la-Plagne n'est pas assujettie à la TVA pour cette opération,

Considérant que la société TRANSLOC domiciliée à AIME-LA-PLAGNE a fait la meilleure offre,

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la vente du véhicule chargeur Case 621C pour un montant de 45 200 euros à la société Transloc.

10 – Indemnité de fonction des élus, mandat 2020/2026

Madame le Maire rappelle la demande de Jacques Duc concernant l'affichage du montant des indemnités des élus. Elle précise que la transparence est bien évidemment de mise sur ce sujet et présente le tableau des indemnités.

Elle rappelle également au conseil municipal les délibérations des 4 juin et 23 juillet 2020 fixant les indemnités des Maire, Maires délégués, adjoints et conseillers délégués de la commune nouvelle.

Elle ajoute qu'en date du 4 septembre 2020, la préfecture a émis des observations sur le calcul de l'enveloppe indemnitaire figurant dans la délibération du 4 juin 2020. En effet, la préfecture note que « *les indemnités pouvant être allouées aux maires délégués constituent une enveloppe à part et ne peuvent pas venir abonder l'enveloppe globale de la commune nouvelle.* » Or, dans cette enveloppe globale proposée dans la délibération du 4 juin, les indemnités des maires délégués d'Aime, Montgirod Centron et Granier y figuraient alors que seules les indemnités du Maire, des adjoints et conseillers délégués doivent être prises en compte.

Elle précise par ailleurs que les montants des indemnités des élus votés en séance du 4 juin et du 23 juillet ne changent pas, seul le calcul de l'enveloppe globale est corrigé au moyen de la variation des taux d'indemnité de base et de la majoration « station classée de tourisme » du Maire et des adjoints.

Madame le Maire propose donc de prendre une nouvelle délibération globale qui reprend l'ensemble des indemnités des élus (pour mémoire, le dossier avait été vu en deux temps pour bénéficier de l'article 9 de la Loi Gatel qui a permis de ré-instaurer les communes déléguées de Longefoy, Tessens et Villette).

Elle présente enfin le tableau complet des indemnités étant précisé qu'il s'agit des montants bruts auxquels il convient de retirer les prélèvements au titre des cotisations sociales au taux de 13,8 % ou de 20,8 % selon l'indemnité, ainsi que le prélèvement à la source pour l'impôt sur le revenu le cas échéant. A titre d'exemple et pour plus de transparence, Corine Maironi-Gonthier indique que son indemnité nette mensuelle, charges et impôts déduits, est de 1 700 euros.

Jacques Duc remercie Mme le Maire d'avoir accédé à sa demande. Corine Maironi-Gonthier ajoute que tous les élus autour de cette table n'ont pas à rougir des indemnités perçues, car, dit-elle « *nous passons énormément de temps à la mairie, et d'ailleurs ces indemnités des élus n'ont pas évolué depuis de très nombreuses années* ». Jacques Duc dit que ce n'était pas une remarque personnelle.

Murielle Chenal demande si, concernant les indemnités majorées il est possible de noter le montant net. Corine Maironi-Gonthier répond par la négative, car le taux des charges qui s'applique est différent pour chaque élu, ce qui est compliqué pour indiquer le montant net de chaque élu.

..Le Conseil municipal vote, à l'unanimité des membres présents, les taux des indemnités de base des indemnités du Maire, des adjoints, des Maires délégués et conseillers délégués tels que présentés dans le tableau et pour la durée du mandat 2020/2026 :

FONCTION	INDEMNITE DE BASE Taux de l'indice brut 1027* (en %)		MAJORATION classement station de tourisme (en %)		IND + MAJ (brut en €)	
	04-juin-20	24-sept.-20	04-juin-20	24-sept-20	04-juin-20	24-sept-20
	23-juil.-20				23-juil-20	
Maire Aime-la-Plagne	55,0%	51,80%	15%	22,11%	2 460,05	2 460,06
Adjoint 1	22,0%	19,40%	15%	30,41%	984,02	984,02
Adjoint 2	22,0%	19,40%	15%	30,41%	984,02	984,02
Adjoint 3	22,0%	19,40%	15%	30,41%	984,02	984,02
Adjoint 4	22,0%	19,40%	15%	30,41%	984,02	984,02
Adjoint 5	22,0%	19,40%	15%	30,41%	984,02	984,02
Adjoint 6	22,0%	19,40%	15%	30,41%	984,02	984,02
Adjoint 7	22,0%	19,40%	15%	30,41%	984,02	984,02
Adjoint 8	22,0%	19,40%	15%	30,41%	984,02	984,02
Conseiller municipal délégué	8,0%	8,00%	15%	15,00%	357,82	357,82
Conseiller municipal délégué	8,0%	8,00%	15%	15,00%	357,82	357,82
Conseiller municipal délégué	8,0%	8,00%	15%	15,00%	357,82	357,82

Maire délégué Aime	22,0%	22,0%	15%	15,00%	984,02	984,02
Maire délégué Montgirod	17,0%	17,0%	15%	15,00%	760,38	760,38
Maire délégué Granier	17,0%	17,0%	15%	15,00%	760,38	760,38
Maire délégué Longefoy	15,0%	15,0%	15%	15,00%	670,92	670,92
Maire délégué Villette	15,0%	15,0%	15%	15,00%	670,92	670,92
Maire délégué Tessens	15,0%	15,0%	15%	15,00%	670,92	670,92

* Indice 1027 : 3 889,40 €

..Le Conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'appliquer une majoration de 22,105 % à l'indemnité de fonction octroyée au Maire d'Aime-la-Plagne.

Egalement, il décide d'appliquer une majoration de 30,41 % aux indemnités de fonction octroyées aux adjoints. Enfin, il décide d'appliquer une majoration de 15 % aux indemnités de fonction octroyées aux Maires délégués et Conseillers municipaux délégués.

11 – Subvention amicale de Montgirod

Rose Paviet informe le conseil municipal que l'examen général des subventions aux associations sera présenté au conseil du 29 octobre. Elle précise cependant que l'association « amicale de Montgirod » qui acquière les livres pour la bibliothèque de Montgirod Centron a besoin de la subvention annuelle dès septembre en vue d'étoffer le fonds scolaire. Aussi, propose-t-elle d'accorder sans attendre la subvention annuelle de 1 500 € à cette association.

..Le Conseil municipal accorde, à l'unanimité des membres présents, une subvention annuelle de 1500 € à l'association « Amicale de Montgirod », pour l'achat de livres pour la bibliothèque de Montgirod Centron.

12 – Recensement général de la population en 2021 : création des postes d'agents recenseurs et désignation de la coordinatrice communale

Lucien Spigarelli expose au conseil municipal que la population de la commune nouvelle d'Aime-la-Plagne sera recensée en 2021, entre le 21 janvier et le 20 février.

Il ajoute que s'agissant de la commune historique d'Aime, pour le précédent recensement général en 2016, 6 agents recenseurs avaient été recrutés, se

répartissant les secteurs de Longefoy/Montalbert, Tessens/Villaroland/Le Breuil, Villette/Charves, Aime bourg/Le Revers/Plagne Aime 2000. Elle propose donc pour Aime que soient créés à nouveau 6 postes compte tenu de la qualité du travail fourni en 2016 et de la cohérence du découpage.

Par ailleurs, pour les communes déléguées de Montgirod-Centron et Granier, 1 agent enquêteur par village peut mener ce travail, ce qui porte pour la commune nouvelle le nombre total d'agents enquêteurs à 8.

Enfin, la collecte est suivie par un coordonnateur/trice désigné(e) par le Maire pour conduire la préparation et la réalisation de l'enquête de recensement, il/elle est aussi l'interlocuteur privilégié de l'INSEE.

Lucien Spigarelli propose aussi comme ce fût le cas en 2016, de nommer comme coordonnateur communal Mme Kathy Barrière, adjoint administratif au secrétariat général.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la création de 8 postes d'agents enquêteurs pour assurer les missions d'agents enquêteurs dans le cadre du recensement de la population, du 21 janvier au 20 février 2021. Egalement, il désigne Mme Kathy Barrière comme coordinatrice communale.

13 – Autorisation de recrutement d'agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité

Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels sur des emplois temporaires liés à un accroissement d'activité, Lucien Spigarelli sollicite le conseil municipal pour la durée de son mandat, à engager par recrutement direct en tant que de besoin, des agents sur des emplois non permanents, pour répondre à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 1-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

A cet effet, il constatera les besoins, déterminera les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature de leurs fonctions et leur profil (la rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence) et prévoira une enveloppe de crédits au budget.

La présente autorisation vaut pour la conclusion des contrats liés à « un accroissement temporaire d'activité » pour une durée maximale cumulée de 12 mois, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs fixée par l'article 3 alinéa 1-1° de la loi du 26 janvier 1984 précitée, si les besoins du service le justifient.

Azélie Chenu demande quels types d'emploi sont concernés par cette délibération. Lucien Spigarelli précise que ce sont principalement des postes liés aux remplacements des services scolaire et technique.

..Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le recrutement direct d'agents sur des emplois non permanents, en fonction de besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, et pour la conclusion des contrats liés à « un accroissement temporaire d'activité » pour une durée maximale cumulée de 12 mois, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs fixée par l'article 3 alinéa 1-1° de la loi du 26 janvier 1984, si les besoins du service le justifient.

14 – Renouvellement de la convention avec le Centre de Gestion de la Savoie pour adhésion service retraite

Lucien Spigarelli rappelle que le Centre de gestion propose de longue date aux collectivités et établissements publics qui le souhaitent, de lui confier, par convention,

une mission facultative de suivi et d'instruction des dossiers CNRACL dans le cadre de prestations soumises à participation financière.

La nouvelle convention de partenariat, signée entre le CDG73 et la Caisse des dépôts couvre la période 2020/2022.

Cette convention instaure une mission supplémentaire pour les centres de gestion, qui conduit à organiser des rendez-vous individuels au profit des agents à 5 ans des droits à retraite, afin de réaliser des accompagnements personnalisés retraite (APR). La mise en œuvre de ces entretiens nécessitera la fiabilisation, en amont, du Compte individuel retraite (CIR) de chaque agent concerné afin d'apporter, lors de ces APR, une information la plus précise et la plus complète possible.

L'exercice de cette mission facultative génère des coûts significatifs pour le Centre de gestion, qui ne sont pas entièrement couverts par la contribution financière versée par la Caisse des Dépôts et qui nécessitent par conséquent une contribution financière des collectivités.

Il est rappelé que la signature de la convention ne contraint nullement la collectivité à confier l'instruction de tous les dossiers de retraite des agents au Centre de gestion mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l'hypothèse où les services n'adressent pas de dossiers individuels au Centre de gestion, la signature de la convention n'entraînera aucune facturation.

Murielle Chenal demande si cette mesure concerne les agents en disponibilité. Cécilia Rard répond par l'affirmative, si l'agent est toujours fonctionnaire.

Lucien Spigarelli ajoute que pour tous ceux qui souhaitent des informations sur les droits à la retraite, la Maison des Services publics, dans les locaux des Versants d'Aime, se tient à disposition pour accompagner les personnes dans leurs démarches.

..Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, la signature de la convention avec le Centre de gestion pour la période 2020-2022, pour une mission facultative de suivi et d'instruction des dossiers CNRACL, dans le cadre de prestations soumises à participation financière.

II – Urbanisme et affaires foncières :

15 – Rénovation et extension d'un bâtiment à Longefoy par M. Ginter, autorisation de survol de domaine public

Anthony Destaing informe le Conseil municipal que M. Pawel Ginter a déposé un permis de construire pour la rénovation et l'extension d'un bâtiment à Longefoy.

Il indique que la réalisation du balcon en façade ouest impliquera le survol du domaine public (la rue de l'Église), ainsi que la toiture en façades ouest et sud et l'isolation extérieure en façades ouest et sud.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le survol de domaine public du bâtiment de M. Pawel Ginter à Longefoy, dans le cadre de sa rénovation et de son extension.

16 – Calibrage RD 218, vente parcelle communale section O n°457p Villaroland au département de la Savoie

Anthony Destaing rappelle au Conseil municipal la demande du Département qui sollicite l'acquisition de la parcelle communale cadastrée section O n° 457p lieudit "Champ Bérard" concernée par des travaux de calibrage de chaussée de la route départementale 218.

Il propose au Conseil municipal de céder cette parcelle d'une superficie de 140 m² environ, au prix total de 140,00 euros.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la vente de la parcelle communale section O n° 457p à Villaroland, au profit du Département de la Savoie, d'une superficie de 140 m² environ, au prix total de 140,00 euros.

17 – Vente parcelle ZM591p à Villette lieudit « la Piaz » à Mme Patricia Laurent

Anthony Destaing expose au Conseil municipal que Mme Patricia Laurent a sollicité l'acquisition d'une partie de la parcelle communale cadastrée section ZM n° 591 à Villette, soit environ 280 m², afin d'agrandir son tènement. Il indique que la parcelle ZM 591 est classée en zone Uc au PLU et est située pour partie dans la zone des 35 mètres par rapport à l'axe de la RN 90.

L'article Uc 6 du PLU précise que l'implantation des constructions nouvelles devra respecter un recul de 25 mètres pour les locaux non habités et 35 mètres pour les locaux habités.

Il propose de lui céder cette partie de parcelle aux prix suivants :

- 60.00 € le mètre carré pour la surface de la parcelle située à plus de 35 m de l'axe de la RN 90
- 15.00 € le mètre carré pour la surface de la parcelle située à moins de 35 m de l'axe de la RN 90

..Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de vendre la parcelle ZM591p (environ 280 m²) à Mme Patricia Laurent, aux tarifs suivants :

- 60.00 € le m² pour la surface de la parcelle située à plus de 35 m de l'axe de la RN 90
- 15.00 € le m² pour la surface de la parcelle située à moins de 35 m de l'axe de la RN 90

18 – Vente parcelle ZM591p à Villette lieudit « la Piaz » à M. François Vibert

Anthony Destaing expose au Conseil municipal que M. François Vibert a sollicité l'acquisition d'une partie de la parcelle communale cadastrée section ZM n° 591 à Villette, soit superficie approximative de 459 m², afin de permettre l'accès à la parcelle ZM n° 73. Il indique que la parcelle ZM 591 est classée en zone Uc au PLU et est située pour partie dans la zone des 35 mètres par rapport à l'axe de la RN 90.

L'article Uc 6 du PLU précise que l'implantation des constructions nouvelles devra respecter un recul de 25 m pour les locaux non habités et 35 m pour les locaux habités.

Il propose de lui céder cette partie de parcelle aux prix suivants :

- 60.00 € le m² pour la surface de la parcelle située à plus de 35 m de l'axe de la RN 90
- 15.00 € le m² pour la surface de la parcelle située à moins de 35 m de l'axe de la RN 90

Jacques Duc note que cette deuxième vente a été réalisée pour désenclaver la parcelle suivante. Cet accès, initialement, désenclavait plusieurs parcelles. *« Je crois savoir qu'un permis de construire a été accordé pour une parcelle, dit-il, mais quid des autres parcelles ? Car je suppose qu'elles sont constructibles ».*

Corine Maironi-Gonthier explique que l'acquéreur qui a acheté le terrain sur lequel un permis de construire est déposé est en train d'acquérir une partie des autres parcelles. Il ne restera donc qu'une seule parcelle enclavée.

Jacques Duc s'interroge sur ce qui va se passer si toutes ces ventes n'aboutissent pas.

Corine Maironi-Gonthier rappelle que, dans le cadre du PLU, la commune s'était intéressée à ce secteur, avec un schéma de principe pour voir comment désenclaver ces parcelles. Or, les parcelles étant tellement étroites, avec impossibilité de créer une route, il avait été convenu que l'accès depuis la route de la Piaz desservirait une des parcelles, et que les autres seraient desservies autrement. Jacques Duc note que les négociations n'ont pas abouti.

Jacques Duc demande où en est l'étude de la voie parallèle anciennement imaginée, le long de la RN 90. A ce sujet, Corine Maironi-Gonthier rappelle que le but était de transformer l'ancienne scierie Excoffier en zone d'activité d'entreprises. Les services de l'Etat ont indiqué qu'il était impossible d'accéder à la scierie par la route actuelle, et c'est pourquoi il avait été étudié une route parallèle. Entre temps, les Versants d'Aime ont récupéré la compétence développement économique et n'ont pas souhaité donner suite à ce projet, en privilégiant de la zone de Plan Cruet. Elle explique qu'ensuite un privé a acheté l'ensemble du tènement de la scierie Excoffier et le dossier a été clos côté Mairie.

Jacques Duc s'interroge sur la sortie basse du village de Villette. Corine Maironi-Gonthier rappelle que de nombreuses discussions ont eu lieu avec les services de l'Etat pour envisager un giratoire, de façon à ralentir la circulation et garantir l'entrée et la sortie du village. Les services de l'état ont adressé une fin de non recevoir à cette demande. L'aménagement qui est là aujourd'hui est le seul compromis trouvé. Néanmoins, elle ajoute qu'un espoir réside dans le fait que cette route nationale passe prochainement en route départementale, et la discussion avec le Département sera alors plus aisée, espère-t-elle.

Jacques Duc rétorque que la commune aurait peut être dû se réserver le droit de réaliser cette voie parallèle au moment où les terrains se sont vendus. Corine Maironi-Gonthier demande alors pourquoi la commune aménagerait cette voie parallèle... Jacques Duc souligne que la sortie basse de Villette est toujours difficile d'accès. Corine Maironi-Gonthier note que cette voie parallèle coûtait très cher à réaliser. *Pour mémoire, rappel du coût du projet de création d'une contre-allée à Villette (en bordure RN 90) était de 478 000€ (travaux et acquisition du foncier).* Cette voie était financée dans le projet de l'époque par la vente des terrains viabilisés.

Jacques Duc redit que la création de cette contre-allée aurait sécurisé l'entrée et la sortie vers l'ancienne scierie et note qu'il n'est pas du tout de l'avis de Mme le Maire. Corine Maironi-Gonthier respecte son avis, et indique à nouveau que les choix qui ont été faits sur ce sujet ont été bien étudiés.

Au sujet des entrées et sorties de Villette, Murielle Chenal fait remarquer que beaucoup d'automobilistes entrent et sortent au niveau de La Piaz, et malheureusement empruntent cette voie à grande vitesse... De nombreux habitants de Centron et Montgirod circulent également sur cette voie, pour ne pas avoir à descendre sur Centron. Elle indique qu'avec Hervé Chenu, Laetitia Rigonnet et Marie Latapie, un travail est mené pour trouver une solution d'aménagement.

Jacques Duc fait remarquer que la voie parallèle se trouve « virtuellement » un cran au-dessus, chemin du Golet.

Corine Maironi-Gonthier propose d'attendre que la route nationale passe en route départementale afin d'avoir une vraie discussion avec les services du département et envisager ainsi un giratoire.

Jacques Duc souligne qu'on ne gère pas avec de l'espérance, on anticipe.

Corine Maironi-Gonthier clôt la discussion en indiquant que le sujet de la voie parallèle n'a pas été développé car les Versants d'Aime n'ont pas souhaité poursuivre le projet initié par la mairie sur l'emplacement de l'ancienne scierie Excoffier.

..Le Conseil Municipal décide, à la majorité des suffrages exprimés (l'opposition : Jacques Duc), de vendre la parcelle ZM591p (environ 459 m²) à M. François Vibert, aux tarifs suivants :

- 60.00 € le m² pour la surface de la parcelle située à plus de 35 m de l'axe de la RN 90
- 15.00 € le m² pour la surface de la parcelle située à moins de 35 m de l'axe de la RN 90

19 – Accord pour signature de l'offre d'achat des conjoints Hallé pour chalet St Sigismond à Aime

Madame le Maire rappelle que les époux Gimard avaient le droit d'occuper le chalet jusqu'à leur décès. Le terrain est communal et c'est M. Gimard qui avait construit le chalet avec des matériaux financés par la collectivité. Au décès de Mme Gimard, la commune a fait le choix de le vendre, et de confier cette vente aux agences immobilières locales.

Elle indique qu'une offre a été transmise à la Commune pour la vente de ce bien au prix de 380 000 €. Elle propose au Conseil municipal d'accepter cette offre qui est la meilleure reçue, offre faite par M. et Mme Hallé.

Le montant de la vente du chalet sera attribué à des projets liés au patrimoine de la ville.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de donner son accord à l'offre d'achat de M. et Mme Hallé pour la vente du chalet communal cadastré section B n° 1500 lieudit "Pré de Foire".

20 – Conclusion d'un PUP (Projet Urbain Partenarial) avec l'OPAC de la Savoie pour le financement de l'extension du réseau électrique en vue de la construction de 42 logements locatifs sociaux, secteur « Saint Martin » à Aime

Anthony Destaing rappelle au conseil municipal le projet de construction de 40 logements sociaux, route de Villaroland, à Aime.

Dans le cadre de l'instruction du permis de construire, ENEDIS a été consulté et a rendu son avis. Ce projet de construction nécessite l'extension du réseau électrique et la construction d'un poste de distribution. Le montant prévisionnel de cette extension à la charge de la commune s'élève à la somme de 62 263.37 € H.T.

L'extension du réseau va servir exclusivement à la réalisation de ce projet et l'OPAC a donné son accord pour la prise en charge financière du montant de ces travaux.

Il présente au conseil municipal le projet de convention de projet urbain partenarial à intervenir avec l'OPAC de la Savoie.

..Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la convention de projet urbain partenarial à intervenir avec l'OPAC Savoie pour l'extension du réseau électrique et la construction d'un poste de distribution secteur St Martin à Aime, financé par l'OPAC de la Savoie.

III – Travaux et affaires forestières :

21 – Conventions avec le Département pour implantations de chicanes secteur La Thuile de Granier et entrée Est d'Aime

André Pellicier expose au Conseil Municipal que les travaux d'implantation d'une chicane amovible en barrière bois, ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune alors qu'ils sont situés sur la route départementale RD 218 à la Thuile de Granier.

Egalement, des travaux d'implantation d'une chicane amovible en barrière bois vont être réalisés sous maîtrise d'ouvrage de la Commune alors qu'ils sont situés sur la route départementale RD 990 à l'entrée Est d'Aime.

Madame le Maire indique qu'il y a lieu par conséquent de conclure une convention avec le Département de la Savoie afin de fixer les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la Collectivité ainsi que les modalités de réalisation, de gestion et d'entretien des ouvrages étant précisé que ces aménagements seront démontés en période hivernale et qu'il s'agit d'une expérimentation.

André Pellicier explique que ces chicanes sont implantées titre d'essai.

Corine Maironi-Gonthier indique que cela fait partie des opérations concrètes de réduction de la vitesse sur la commune.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les conventions à intervenir avec le Département de la Savoie et concernant l'implantations de chicanes amovibles en barrière bois sur la RD 218 à la Thuile de Granier et sur la RD 990 à l'entrée Est d'Aime.

22 – Conventions de servitudes avec ENEDIS communes déléguées d'Aime et de Montgirod Centron

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'Enedis souhaite implanter des ouvrages électriques de distribution publique (postes de transformation ou de commandes, câbles aériens et souterrains...) sur différentes parcelles communales situées lieu-dit "Lezettaz" à Centron et lieu-dit « l'Ormente » à Aime.

..Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les conventions à passer avec ENEDIS et concernant l'implantation d'ouvrages électriques de distribution publique (postes de transformation ou de commandes, câbles aériens et souterrains...) sur différentes parcelles communales situées lieu-dit "Lezettaz" à Centron et lieu-dit « l' Ormente » à Aime.

23 – Demande de subvention à l'Etat au titre du DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local), 2^e tranche, projet « Aime à travers les siècles »

Isabelle Gostoli de Lima rappelle au Conseil Municipal que des dossiers de demandes de subventions ont été déposés fin 2018 auprès de l'Europe et de la Région Auvergne Rhône-Alpes via le programme Espace Valléen Tarentaise porté par l'Assemblée de Pays Tarentaise Vanoise (APTV) avec pour objectifs la valorisation des atouts patrimoniaux culturels et naturels de la Tarentaise, et l'augmentation de leur notoriété en adaptant les sites emblématiques pour un accueil privilégié en été.

Elle précise que le dossier présenté par la commune d'Aime-la-Plagne vise à poursuivre l'aménagement de certains sites, notamment la Tour Montmayeur, et à créer du lien entre ces différents sites patrimoniaux : l'objectif est de créer une visite d'ensemble

globale qui permette de « remonter le temps » de l'histoire d'Aime, tout en présentant chacun des sites (leur histoire / présentation dans leur contexte historique...).

Les objectifs de ce projet sont les suivants :

- Améliorer la valorisation de ce patrimoine en offrant à la fois de nouveaux lieux de visites et d'expositions, mais également une nouvelle façon de faire visiter ces sites patrimoniaux, pour développer une « expérience client » autour de ces visites
- Augmenter l'attractivité de ces sites patrimoniaux forts en Tarentaise, afin de drainer une clientèle nouvelle, notamment jeunes et familles, ainsi que sur le tourisme d'affaires
- Mettre en œuvre un projet structurant et innovant pour la collectivité et pour la vallée, en offrant des nouveaux espaces polyvalents, qui servent à la fois à valoriser le patrimoine existant, mais aussi des espaces d'exposition « temporaires » sur différentes thématiques (« culture » / « architecture » / « design » ...)

Le projet prévoit :

- La création de liens entre les sites patrimoniaux d'Aime (Musée archéologique « Des pierres et des Hommes » / Basilique St Martin / Tour Montmayer / Eglise St Sigismond) via un outil de valorisation numérique qui donnera des informations sur l'histoire de la ville et sur son patrimoine.
- Des travaux au niveau de la Tour Montmayer sur une grande partie du corps de logis, mais aussi sur la muséographie et la scénographie globale du site afin de permettre l'accueil d'expositions temporaires et d'événements

Elle indique que le montant total des travaux est estimé à 576 500 € HT.

Le nouveau plan prévisionnel de financement est le suivant :

Dépenses	Total dépenses	FEDER – POIA	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Etat (DSIL)	Auto-financement
Une visite d'Aime-la-Plagne à travers les siècles	576 500 €	286 666,50 € (49.73 %)	42 900 € (7,44 %)	131 633.50 € (22.83 %)	115 300 € (20 %)

..Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de présenter au titre de la subvention DSIL II, le projet « Aime à travers les siècles » tranche 2, comme suit :

Dépenses	Total dépenses	FEDER – POIA	Région Auvergne-Rhône-Alpes	Etat (DSIL)	Auto-financement
Une visite d'Aime-la-Plagne à travers les siècles	576 500 €	286 666,50 € (49.73 %)	42 900 € (7,44 %)	131 633.50 € (22.83 %)	115 300 € (20 %)

IV – Informations au Conseil municipal :

24 – Compte-rendu des décisions prises par délégation de l'assemblée délibérante

..Le conseil municipal prend acte des décisions du Maire et/ou de l'adjoint subdélégué qui ont été prises depuis le dernier conseil municipal (articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales).

25 – Informations

..Isabelle Gostoli De Lima informe les élus de l'annulation du festival de théâtre « Un automne sur les planches » destiné au jeune public. Cette décision a été motivée par la complexité du protocole sanitaire à faire respecter dans les locaux de la salle de spectacle.

Puis elle rappelle le prochain spectacle « incontournable » de La Plagne Tarentaise : « Brassens le cubain », samedi 17 octobre à 20h30, salle de spectacle d'Aime.

..Laurent Desbrini souhaite faire part aux élus des initiatives citoyennes mises en place par le FCHT pour les jeunes joueurs licenciés :

- « Mangeons Bien, mangeons Sain ». Partenariat depuis 3 ans avec La Vie Claire à Aime qui offre 3 à 4 fois par saison un goûter aux enfants du club. A terme, réflexion à engager sur le thème plus généraliste de la nutrition.
- « Devoir de mémoire, le 11 novembre ». Présence des enfants du club à la cérémonie commémorative du 11 novembre (à Aime, BSM et La Plagne Tarentaise).
- « Les dangers de l'addiction ». En lien avec le Dr Donzel (service addiction hôpital de BSM) : danger des écrans, sensibilisation aux drogues.
- « Découverte de la caserne des pompiers, à Aime ».
- « Odyssée » : information et participation à cette course dédiée à la recherche contre le cancer du sein.
- Et en projet : participation au don du sang, synergies à trouver avec d'autres associations locales...

25 – Questions

..Corine Maironi Gonthier informe les élus des 2 questions posées par Jacques Duc, concernant le projet de Plagne Aime 2000.

- Question n°1 : « *Quel est le coût global de l'opération d'Aime 2000, depuis l'origine du projet en passant par la création de la ZAC ?* »

- Question n°2 : « *Dans le cadre de ce même projet, qui va financer les travaux relatifs à l'acheminement et au stockage de l'eau potable liée à la création des 3 500 lits supplémentaires, ainsi que le coût des travaux relatifs à l'évacuation des rejets en eaux usées du site ?* »

Elle précise que les réponses à ces questions seront apportées à l'occasion du prochain Conseil municipal, puisque ces demandes ont été transmises ce jeudi matin 24 septembre au secrétariat général. Concernant la question n° 2, un état précis du financement doit être demandé au SIGP, qui réalise et finance ces travaux d'assainissement, « *travaux qui ne coûteraient rien à la commune d'Aime-la-Plagne* » dit-elle.

La séance du Conseil municipal est levée.